



# Conseil de Paris Séance des 04, 05 et 06 juin 2018

## Dossier de presse



- P. 3 *Communiqué de presse*
- P. 4 *Présentation des vœux*
- P. 6 *Sommaire des vœux déposés*



@DemProgParis

9, place de l'Hôtel de Ville  
Esplanade de la Libération  
75196 Paris Cedex 04

Contact : Anthony Ong  
[Anthony.ong@paris.fr](mailto:Anthony.ong@paris.fr)  
06.21.67.21.14

**Julien Bargeton, Président**  
06.48.03.15.42  
**Thomas Lauret, Porte-parole**  
06.59.59.49.25

## Élus du groupe Démocrates et Progressistes



**Julien BARGETON,**  
Sénateur La République en Marche de Paris  
Conseiller de Paris (20<sup>e</sup>)  
Président du groupe Démocrates et Progressistes au Conseil de Paris



**Fadila MEHAL**  
Conseillère de Paris (18<sup>e</sup>)  
Conseillère métropolitaine du Grand Paris  
1<sup>e</sup> Vice-Présidente du groupe Démocrates et Progressistes



**Anne-Christine LANG,**  
Députée La République en Marche de Paris  
Conseillère de Paris (13<sup>e</sup>)  
2<sup>e</sup> Vice-Présidente du groupe Démocrates et Progressistes



**Thomas LAURET**  
Conseiller de Paris (16<sup>e</sup>)  
Président d'ADECA 75  
Porte-parole du groupe Démocrates et Progressistes



**Didier GUILLOT,**  
Conseiller de Paris (18<sup>e</sup>)  
Délégué du 18<sup>e</sup> enseignement supérieur, recherche, vie étudiante  
Président de l'EIVP École des Ingénieurs de la Ville de Paris  
Trésorier du groupe Démocrates et Progressistes



30/05/18

## **Communiqué de presse**

### **Évacuation du camp du Millénaire (19<sup>e</sup>)**

Le groupe Démocrates et Progressistes se réjouit de l'évacuation menée ce matin - dans le calme et avec succès - au camp du Millénaire dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris par les services de l'État.

Aussi, nous nous félicitons des annonces humaines et fermes du Ministère de l'Intérieur : les personnes concernées par l'évacuation seront hébergées temporairement dans différents sites parisiens et de la région parisienne, c'est ensuite que viendra l'examen de leur situation administrative. Nous nous réjouissons aussi de la mobilisation des services de la préfecture de police, engagés afin de prévenir de toute réinstallation des campements.

Cette situation était devenue inacceptable sur le plan moral, sanitaire et de l'ordre public et nécessitait la coordination ainsi que l'engagement de chacun des acteurs. À cet égard, nous souhaitons vivement remercier le travail des différents services de l'État mais aussi des associations de terrain, qui ont œuvré sans relâche pour l'accompagnement de ces personnes fragiles et en situation de détresse.

Pour la grande majorité, les personnes mises à l'abri étaient jusqu'alors hébergées hors de la capitale, en banlieue. Les villes des communes voisines ont été exemplaires dans l'accueil des migrants. Nous souhaitons le souligner.

Paris, capitale, ville-monde, attire les migrants, en vue d'un avenir meilleur. L'aide financière de la Ville depuis 2015 a été constant et bénéfique. La bulle de la Porte de la Chapelle a été un équipement nécessaire que nous avons soutenu. En remplacement, nous nous félicitons de la création par le Gouvernement des 5 CAES répartis dans l'ensemble de l'Île-de-France. Nous souhaitons que soit poursuivie et renforcée la coordination entre l'État et la Ville dans l'intérêt à la fois des riverains et des migrants, en responsabilité et dans le respect du droit.

## Des vœux

Nous déposons au Conseil de Paris de juin 9 vœux.

### 1. De la culture et de la mémoire

Nous déposons 2 vœux. Le premier fait suite au débat portant sur la culture qui s'est tenu lors du dernier Conseil et le second est en appui au prochain débat sur la stratégie LGBT de la Ville, ainsi :

- le premier demande à ce que **les bibliothèques parisiennes nouent des partenariats avec les opérateurs culturels alentours et les acteurs du champ de l'emploi, de la santé, etc.** : cela est absent du « Plan Lire à Paris » de la Ville, qui ne prévoit que des partenariats avec les acteurs du champ social.
- le second porte sur une **dénomination en hommage à Pierre Seel**, premier Français à avoir témoigné pour déportation pour motif d'homosexualité. Capitale ouverte, nous souhaitons que l'espace public parisien mette en avant à la fois les héros de l'histoire et les histoires peu connues qui méritent de l'être.

### 2. De l'espace public et des transports

D'abord, sur les transports et les mobilités douces, nous déposons 2 vœux :

- Si à la rentrée 2018, le retard persistait quant au déploiement des Vélib', nous demanderions à **l'Exécutif de soumettre aux élus du Conseil de Paris les conséquences à la fois organisationnelles, financières et juridiques des différents scénarios envisageables** ;
- Nous soumettons aussi un vœu adopté par le Conseil du 18<sup>e</sup> : que soient **développées des zones piétonnes dans certains quartiers du 18<sup>e</sup>**.

Ensuite, sur la propreté et le cadre de vie :

- Nous souhaitons que les **blocs de béton présents sur le Quai des Tuileries séparant la voie automobile de la voie piétonne puissent être remplacés par un mobilier urbain** plus adéquat, plus design, plus végétalisé, s'inscrivant en cohérence avec l'architecture de la Ville ;



- Nous demandons, par ailleurs, que **près des canaux de l'Ourcq et Saint-Martin, la brigade de lutte contre les incivilités soit renforcée afin de réduire le nombre de déchets présents en ces lieux**, notamment à l'occasion des beaux jours et des jours de fête.

Sur la démographie parisienne, le groupe a demandé un **bilan détaillant les causes de la baisse de la population dans les arrondissements du centre ainsi qu'un plan d'action global soient communiqués dans le but d'inverser cette tendance**, qui tend à se renforcer à cause de différents facteurs à démontrer (meublés touristiques, baisse des naissances, etc.)

Enfin, sur la situation inacceptable au quartier de la Porte de la Chapelle, Fadila Mehal demande **qu'un groupe de travail soit mis en place réunissant l'ensemble des acteurs concernés, afin de définir un plan d'action permettant d'agir concrètement sur cette situation.**

### **3. De l'université**

Sur le blocage des universités, des vœux ont été adoptés au dernier Conseil, demandant à la Maire de soutenir le blocage des universités et condamnant leur évacuation par les CRS. Rappelons que le Président d'université est garant du maintien de l'ordre et qu'il peut faire appel aux forces de l'ordre comme le permet le Code de l'Éducation. **Nous demandons à la Maire, au contraire, de condamner le blocage des universités et des centres d'examen ayant eu lieu, qui a également pour conséquence de pénaliser de nombreux étudiants par l'allongement de leurs études.**

**Julien BARGETON,  
Fadila MEHAL,  
Anne-Christine LANG,  
Thomas LAURET  
et Didier GUILLOT,**

**élus *La République en Marche*  
du groupe Démocrates et Progressistes.**

## **SOMMAIRE**

### ***Vœux déposés par le groupe Démocrates et Progressistes***

#### **2<sup>e</sup> commission (culture, mémoire, patrimoine)**

- Vœu relatif aux partenariats avec les bibliothèques p. 08
- Vœu relatif à une dénomination Pierre Seel p. 10

#### **3<sup>e</sup> commission (espace public, qualité de vie, politique de la ville, sécurité)**

- Vœu relatif à la transparence du service Vélib' p. 13
- Vœu relatif au remplacement des blocs de béton quais hauts des Tuileries par un mobilier urbain en harmonie avec les lieux (1<sup>e</sup>) p. 15
- Vœu relatif au renforcement des brigades de lutte contre les incivilités au Canal Saint-Martin et au Canal de l'Ourcq (19<sup>e</sup>) p. 16
- Vœu relatif baisse de la population dans certains arrondissements parisiens p. 17
- Vœu relatif à la piétonisation de quartiers (18<sup>e</sup>) p. 19
- Vœu relatif à la situation Porte de la Chapelle (18<sup>e</sup>) p. 21

#### **6<sup>e</sup> commission (écoles, université)**

- Vœu relatif aux blocages des universités p. 24

**2<sup>e</sup> commission (culture, mémoire, patrimoine)**

**Conseil de Paris  
Séance des 4, 5, 6 juin 2018**

**Vœu relatif aux partenariats avec les bibliothèques**

**Déposé par Julien Bargeton et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Vu la délibération 2015 DAC 145 Convention de partenariat et acceptation de dons manuels faits en faveur des bibliothèques de la Ville de Paris par L'Établissement public de la Réunion des musées nationaux - du Grand Palais des Champs Élysées (12e) ;

Vu la délibération 2015 DAC 568 Signature d'une convention cadre de partenariat entre la Bibliothèque nationale de France et les bibliothèques de la Ville de Paris

Considérant que la Ville de Paris est riche de son réseau de bibliothèques municipales comme l'attestent les 72 bibliothèques municipales dont 52 de prêt, 16 médiathèques, 15 patrimoniales et spécialisées, ouvertes de 10h à 18h/19h en semaine ;

Considérant le Plan « Lire à Paris, plan d'orientations pour la lecture et les bibliothèques à Paris », articulé autour de trois axes importants, adopté au Conseil de Paris de mai 2018 ;

Considérant que le Plan prévoit de renforcer les partenariats avec les acteurs du champ social notamment mais non avec les autres acteurs culturels ;

Considérant que les conventions, existant parfois avec certains établissements culturels, doivent être fortement et davantage développées ;

Considérant en effet que les bibliothèques accueillent des centaines de milliers de personnes pour qui elles sont le seul point d'ancrage avec les politiques culturelles ;

Considérant ainsi qu'elles doivent jouer pleinement leur rôle de passerelle vers tous les lieux de culture ;

Considérant que les bibliothèques, en complément de leur action envers les publics touchés par la Grande Exclusion, doivent également être des lieux de la deuxième chance et nouer des partenariats avec les acteurs du champ associatif de l'emploi ;

Considérant qu'il faut faire davantage, en plus des actions de portage à domicile, hors-murs, pour les personnes handicapées, âgées, malades, qui ne peuvent se déplacer ;

**Sur proposition de Julien Bargeton, Fadila Mehal, Anne-Christine Lang, Thomas Lauret et Didier Guillot, et les élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **Que la Ville étudie l'idée d'un partenariat entre les bibliothèques parisiennes et l'ensemble des opérateurs culturels parisiens alentour (municipaux et nationaux) ;**
- **Que la Ville se rapproche des hôpitaux, de la Maison départementale des personnes handicapées de Paris et autres structures du champ social afin d'y nouer des partenariats dans le but de construire un réseau qui maille tout le territoire parisien ;**
- **Que la Ville se rapproche également de la Bibliothèque des Cités des Sciences par exemple, qui a créé une Cité des métiers en partenariat avec Pôle emploi et des dizaines de structures spécialisées.**

**Conseil de Paris  
Séance des 4, 5, 6 juin 2018**

**Vœu relatif à une dénomination Pierre Seel**

**Déposé par Fadila Mehal et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Considérant la vie de Pierre Seel (1923-2005), arrêté par la Gestapo en mai 1941 à Mulhouse en raison de son homosexualité, envoyé au camp de Shirmeck, puis libéré en novembre 1941 ;

Considérant qu'après avoir déposé plainte pour vol, il fut inscrit dans le fichier de police des homosexuels de la ville par l'agent du commissariat ;

Considérant qu'il est le premier français à avoir témoigné publiquement de sa déportation pour motif d'homosexualité ;

Considérant sa lettre ouverte à l'Évêque de Strasbourg en 1982 puis son témoignage dans *Là-bas si j'y suis*, dans lesquels il raconte son histoire de déporté ;

Considérant l'autobiographie qui s'en est suivie, *Moi, Pierre Seel, déporté homosexuel*, publié en 1994 ;

Considérant qu'en France, il n'existe qu'une voie dénommée « Pierre Seel », à Toulouse ;

Considérant la plaque lui rendant hommage à Mulhouse, dévoilée en mai 2010, par le Secrétaire d'État à la Justice ;

Considérant la plaque à la mémoire des victimes de la barbarie nazie, déportées pour motif d'homosexualité, demandée à l'initiative de l'association « Les oubliés de la mémoire » en septembre 2010 ;

Considérant à Paris, le Mémorial National des martyrs de la déportation sur l'Île de la Cité ;

Considérant que Paris est une ville ouverte à la diversité, accueillante, solidaire, soucieuse de l'égalité des droits et des parcours ;

Considérant qu'il est également important d'agir dans le champ de la mémoire, en parallèle du droit, de la culture ou de la santé ;

Considérant le rapport remis par M. Jean-Luc Romero à la Maire de Paris, intitulé « Paris, Ville phare de l'inclusion et de la diversité, 52 propositions pour faire de Paris la capitale des droits LGBTI et du tourisme "gay-friendly" », datant du 13 juin 2017 ;

**Sur proposition de Fadila Mehal, Julien Bargeton, Anne-Christine Lang, Thomas Lauret et Didier Guillot, élus Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **Que la Ville de Paris attribue le nom de « Pierre Seel » à une voie publique ou à tout lieu/équipement significatif.**

**3<sup>e</sup> commission (espace public, qualité de vie, politique de la ville, sécurité)**

**Conseil de Paris  
Séance des 4, 5, 6 juin 2018**

**Vœu relatif à la transparence du service Vélib'**

**Déposé par Didier Guillot et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Considérant la délibération 2017 DVD 102 relative au service public Vélib' et à la Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole, adopté au Conseil de Paris de septembre 2017, organisant le changement de prestataire ;

Considérant que le prestataire connaît de grandes difficultés à atteindre les objectifs fixés ;

Considérant ainsi que le nombre de stations opérationnelles est très en deçà des estimations et des objectifs, malgré les nombreuses révisions (656 stations finalisées sur 1.400 prévues) ;

Considérant que beaucoup de ces stations connaissent des dysfonctionnements techniques importants (stations non raccordées, problème de batterie, blocage des stations, etc.) ;

Considérant le retrait des vélos électriques par Smovengo, alors qu'ils représentaient la principale amélioration du service Vélib' ;

Considérant la baisse significative du nombre d'abonnés et de courses ;

Considérant le mouvement social initié en avril, rassemblant les salariés de Vélib' et la convocation des grévistes qui s'en est suivie en mai ;

Considérant que la Mairie a mis à disposition ses employés et ses services afin de rattraper le retard pris par l'opérateur ;

Considérant qu'un plan de sortie de crise a été présenté par les dirigeants de Smovengo à la Maire de Paris et à la Présidente du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole ;

Considérant qu'il est impératif d'avoir une vision globale et d'étudier toutes les solutions possibles à une réelle sortie de crise, efficace et tenable, pour l'intérêt des Parisiens ;

**Sur proposition de Didier Guillot, Julien Bargeton, Fadila Mehal, Anne-Christine Lang, Thomas Lauret, élus Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **Qu'au cas où les problèmes perduraient à la rentrée, l'Exécutif parisien présente en première et en troisième commissions les différents scénarios envisageables concernant le Service Vélib' actuel et leur conséquences en termes organisationnel, financier et juridique.**

**Vœu relatif au remplacement des blocs de béton quais hauts des Tuileries  
par un mobilier urbain en harmonie avec les lieux**

**Déposé par Thomas Lauret et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Considérant que depuis l'été 2016 des blocs de béton ont été installés entre les voies de circulation au niveau du quai des Tuileries, séparant ainsi la partie automobile de la partie piétonne, cyclable ;

Considérant que les deux voies d'accès au souterrain, qui étaient alors en chantier, sont aujourd'hui dévolues exclusivement aux piétons, cyclistes et véhicules de secours ;

Considérant la possibilité de remplacer les dits-blocs de béton par un mobilier urbain plus adéquat et agréable, en concordance avec l'identité architecturale de la Ville ;

Considérant la nécessité de faciliter l'accès des cyclistes aux voies réservées quai des Tuileries à partir de la place de la Concorde et de la passerelle Léopold Sédar Senghor ;

**Sur proposition de Thomas Lauret, Julien Bargeton, Fadila Mehal, Anne-Christine Lang et Didier Guillot, élus Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **Que les blocs en béton bruts puissent être remplacés par un mobilier urbain plus adéquat, permettant aux cyclistes de circuler, mêlant à la fois efficacité, végétalisation et plus grand esthétisme.**



**Conseil de Paris  
Séance des 4, 5, 6 juin 2018**

**Vœu relatif au renforcement des brigades de lutte contre les incivilités  
au Canal Saint-Martin et au Canal de l'Ourcq**

**Déposé par Didier Guillot et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Considérant les nombreux déchets présents aux abords et dans les canaux Saint-Martin et de l'Ourcq ;

Considérant que ces endroits sont, en printemps et en été, souvent lieux de convivialité (pique-niques, fêtes, apéritifs, etc.) ;

Considérant le manque de civilité de la part de certains visiteurs, qui n'hésitent pas à jeter leurs déchets dans l'eau ou les laisser sur place ;

Considérant que l'espace public est un bien commun ;

Considérant l'image négative que les canaux sales renvoient aux Parisiens, aux touristes et autres visiteurs ;

Considérant que le Canal Saint-Martin a été vidé et nettoyé en 2017 pour la dernière fois ;

Considérant la création de la brigade de lutte contre les incivilités à Paris dont l'objectif est de prévenir et de verbaliser en cas d'incivilités (jets de mégots, épanchements d'urine, etc.) ;

Considérant ainsi qu'il faut agir sur plusieurs fronts, sur le nettoyage des eaux mais aussi sur les incivilités ;

**Sur proposition de Didier Guillot, Julien Bargeton, Fadila Mehal, Anne-Christine Lang et Thomas Lauret, élus Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **Que la Ville de Paris renforce la présence de la brigade de lutte contre les incivilités aux abords des canaux Saint-Martin et de l'Ourcq afin de rappeler les règles aux visiteurs si nécessaires, voire d'infliger des amendes si la situation l'exige ;**
- **Qu'à l'occasion des manifestations culturelles ou autres, telles la Fête de la Musique 2018 au Canal Saint-Martin, davantage d'agents soient présents.**

**Conseil de Paris  
Séance des 4, 5, 6 juin 2018**

**Vœu relatif baisse de la population  
dans certains arrondissements parisiens**

**Déposé par Thomas Lauret et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Considérant que l'Insee a dévoilé fin décembre 2017 les nouveaux chiffres de la population légale par département et qu'elle pointe une tendance à la baisse concernant la population parisienne ;

Considérant que l'étude de l'Insee « Paris, 2050 : quels impacts des évolutions démographiques sur les besoins en équipements » (mai 2018) projette une baisse future de la population parisienne du centre au profit de la périphérie (1<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> arrondissement (-24%), 5<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> (-20%), 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> (-14%), 10<sup>e</sup> (-4%) et 16<sup>e</sup> (-2%)) ;

Considérant qu'aujourd'hui les quatre arrondissements du centre regroupent près de 100.000 habitants ;

Considérant les différentes causes évoquées par les différents acteurs comme la baisse de la natalité depuis 2010, la population vieillissante, la location touristique, les résidences secondaires, etc. ;

Considérant que ces évolutions montrent une certaine "muséification" des arrondissements centraux ;

Considérant les conséquences sur les commerces de proximité et sur l'identité parisienne de ces arrondissements ;

Considérant que la Ville se veut être une ville résolument résiliente, prenant en compte les générations actuelles et futures, les risques et les défis de demain ;

Considérant que la démographie parisienne est un enjeu de premier ordre, à l'heure également de la métropolisation ;

Considérant les six priorités de la Stratégie de Résilience de la Ville dont la première concerne les inégalités sociales, économiques, territoriales et de la cohésion sociale ;

**Sur proposition de Thomas Lauret, Julien Bargeton, Fadila Mehal, Anne-Christine Lang et Didier Guillot, les élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **Qu'un diagnostic détaillé des causes soit menée par les services de la Ville et qu'un plan d'action global soit défini afin d'inverser cette tendance.**

**Vœu relatif à la piétonisation de quartiers**

**Adopté à l'unanimité au Conseil d'arrondissement du 18<sup>e</sup>**

**Déposé par Didier Guillot et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Vu l'article 2511-12 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 24 du règlement intérieur du conseil du 18<sup>e</sup>me relatif aux vœux ;

Considérant qu'il existe aujourd'hui dans le 18<sup>e</sup> trois quartiers « Paris respire » (quartier rue du Poteau (tous les dimanches de 10h à 14h toute l'année), quartier de Montmartre (tous les dimanches et jours fériés de 11h à 18h toute l'année) et le quartier Château-Rouge (tous les samedis de 10h à 18h)) ;

Considérant qu'il est souhaité de poursuivre le processus conduisant à réduire la place de la voiture, conformément aux engagements ;

Considérant qu'au-delà de la généralisation de la zone 30 attendue et déjà amorcée avec les zones 30 Évangile puis Jules Joffrin ;

Considérant l'aménagement cyclable en cours de la rue Marcadet et prochainement de l'avenue de Saint-Ouen ;

Considérant les Plans Climat et Vélo adoptés lors des séances du Conseil de Paris ayant pour objectif de réduire la pollution et de développer la pratique du vélo dans la ville ;

Considérant que cela est tant un enjeu sanitaire, environnemental, de cadre de vie que d'aménagement de l'espace public ;

Considérant la stratégie de la Ville « Paris piéton », proposant cinq chantiers à traiter durant la mandature, à savoir faciliter les continuités piétonnes et de nouveaux partages de la voirie, favoriser la diversité d'usages de la rue, élever les standards de confort des espaces publics, repenser l'orientation des piétons et conforter la culture piétonne de Paris ;

Considérant que plusieurs quartiers sont cités dans le cadre de la stratégie (rue de la Chapelle – Marx Dormoy, avenue de la Porte de Saint-Ouen, Porte d'Aubervilliers, etc.) ;

Considérant néanmoins qu'il ne s'agit pas forcément d'une piétonisation partielle ou totale de ces quartiers mais parfois d'une restauration matérielle par exemple ;

Considérant le succès populaire et de la piétonisation de l'avenue des Champs-Élysées tous les premiers dimanche de chaque mois ;

**Sur proposition de Didier Guillot, Julien Bargeton, Fadila Mehal, Anne-Christine Lang et Thomas Lauret, élus Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- que de nouvelles zones dévolues aux seules circulations douces soient définies
- que puissent être généralisées, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et avec le concours de la Préfecture de Police, des zones à circulations variables dans le temps comme pour « Paris Respire » pas seulement le week-end mais tous les jours de la semaine ;
- qu'un certain nombre de rues puissent faire l'objet d'une expérimentation afin de devenir piétonnes sur un créneau à définir mais qui pourrait se situer de 15h à 6h du matin, permettant ainsi à l'activité économique et aux livraisons d'avoir lieu en matinée ;
- que les rues proposées ci-dessous puissent faire l'objet d'un aménagement en vue de cette perspective après étude et concertation :
  - La rue de Steinkerque qui est devenue une rue piétonne de fait et doit le devenir officiellement ;
  - De nouvelles rues autour de la Halle de l'Olive ;
  - Le haut de la butte Montmartre, en commençant par toutes les rues situées autour du sacré cœur et de la place du Tertre.

**Conseil de Paris**  
**Séance des 4, 5, 6 et 7 juin 2018**

**Vœu relatif à la situation Porte de la Chapelle (18<sup>e</sup>)**

**Déposé par Fadila MEHAL, Pierre-Yves BOURNAZEL et Christian HONORE ;**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Considérant que le quartier de la Porte de la Chapelle est en pleine transformation mais qu'il connaît également, depuis déjà longtemps, une situation extrêmement préoccupante au quotidien, aggravée ces derniers temps par l'amplitude de phénomènes tels que la toxicomanie ou la vente à la sauvette ;

Considérant les délibérations votées et les aménagements urbains actuels ou à venir, à l'instar du parc Chapelle Charbon, du campus Condorcet, du prolongement du T3, de la salle omnisports Arena 2 ou encore de l'Aérosol, qui conduiront à des effets positifs sur le quartier ;

Considérant néanmoins les problèmes multiples et indéniables du quotidien qui persistent dans ce quartier (toxicomanie, mendicité agressive, insalubrité, etc.) ;

Considérant les actions d'ores et déjà engagées par les différents acteurs (préfecture, Ville de Paris, associations), qui doivent être renforcées et coordonnées au regard de la situation ;

Considérant la nécessité d'une stratégie et action unies, claires et efficaces, rassemblant l'ensemble des acteurs et respectant les compétences de chacun ;

Considérant les différents plans existants mis en place ou en étude visant des situations spécifiques dont le 18<sup>e</sup> arrondissement est touchée au premier chef : plan d'urgence pour les enfants à la rue sous convention avec le CASP, plan d'actions de lutte contre les trafics dans le métro ;

Considérant que la situation actuelle est inacceptable à la fois pour les riverains, les passants et les personnes en grande détresse (liées à la drogue, la prostitution, la mendicité) ;

Considérant les questions de santé et d'ordre publics ;

Considérant que la transformation urbaine du quartier constitue une dynamique positive pour le 18<sup>e</sup>, mais celle-ci doit s'accompagner d'un plan pour traiter les problématiques de qualité de vie au quotidien ;

**Sur proposition de Fadila MEHAL, Pierre-Yves BOURNAZEL et Christian HONORE, le Conseil de Paris émet le vœu :**

- qu'un groupe de travail soit mis en place, rassemblant l'ensemble des acteurs (préfecture, Mairie de Paris, Mairie du 18<sup>e</sup> d'arrondissement, élus, associations) afin de présenter et d'évaluer les actions menées sur le terrain dans le quartier de la Porte de la Chapelle ;
- que ce groupe de travail puisse présenter un plan global, coordonné et concerté d'actions concrètes autour des différentes problématiques locales du quartier de la Chapelle (mendicité, insalubrité, toxicomanie, etc.)

**6<sup>e</sup> commission (écoles, université)**

Conseil de Paris  
Séance des 4, 5, 6 juin 2018

**Vœu relatif aux blocages des universités**

**Déposé par Anne-Christine Lang, Thomas Lauret et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,**

**Le Conseil de Paris siégeant en conseil municipal,**

Considérant le vœu relatif au soutien aux mobilisations étudiantes contre la loi d'orientation et de réussite des étudiants et la plateforme Parcoursup déposé par le Groupe Communiste – Front de Gauche au Conseil de mai 2018 ;

Considérant le vœu relatif au soutien de la ville de Paris aux étudiants et personnels mobilisés, déposé par P. Cherk, V. Daspet, N. Maquoi, C. Petit, D. Belliard et Y. Contassot au Conseil de mai 2018 ;

Considérant le vœu relatif à la répression du mouvement étudiant contre la loi relative à « l'orientation et la réussite des étudiants », déposé par Danielle Simonnet au Conseil de mai 2018 ;

Considérant que ces trois vœux soutenant le blocage des universités et condamnant leur évacuation par les forces de l'ordre ont été adoptés au dernier Conseil de Paris ;

Considérant que certains manifestants ont dégradé des lieux et fait preuve de violence physique et verbale à l'encontre de policiers et autres étudiants ;

Considérant que manifester est un droit fondamental, garanti par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et la Convention européenne des droits de l'Homme, à condition qu'il ne soit pas une menace de trouble à l'ordre public établi par la loi ;

Considérant que l'évacuation par les CRS est demandée par le Président d'université, l'article L712-2 du code de l'Éducation disposant bien qu'il «*est responsable du maintien de l'ordre et peut faire appel à la force publique*» ;

Considérant que le blocage des universités et des centres d'examen est illégal et qu'il est le fruit d'une infime minorité d'étudiants ;

Considérant que les forces de l'ordre ont un rôle primordial dans la société, qu'ils font respecter la loi et qu'ils sont au service de notre sécurité ;

Considérant les conséquences pour les étudiants notamment boursiers ou obligés de travailler, pour lesquels une année universitaire représente des efforts financiers considérables ;

Considérant les conséquences du blocage des universités et des centres d'examen sur l'allongement des études ;

**Sur proposition de Anne-Christine Lang, Thomas Lauret, Julien Bargeton, Fadila Mehal et Didier Guillot, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **Que la Maire de Paris condamne les blocages des universités et des centres d'examen.**